

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2-7-2022**

*Modification des tarifs des locations  
de la salle des fêtes*

Le 11 avril Le conseil municipal de la Commune de SAINT-JEAN-LHERM dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eliséo BONNETON, Maire,  
Date de convocation du Conseil municipal : 28/03/2022,

PRESENTS : E. BONNETON, M-C DECOSTERD, E. COGO, J. GASC, C. FOUGEROUX, R. NARDINI, S. PERRIN, CH. PY,

Absents excusés : A. AUBARET, JM BRAGATTO, D. de LAFORCADE,  
Monsieur E. COGO a été élu secrétaire de séance.

**Nombre de Conseillers :**

En Exercice : 11

Voix pour : 08

Présents : 08

Voix contre : 0

Absents excusés : 3

Abstention : 0

La salle des fêtes communale ayant récemment fait l'objet d'une rénovation thermique et énergétique, monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'en revoir les tarifs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE

D'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour :

**A) Location de la Salle**

1. Associations communales (Lois 1901)

a) But lucratif	week-end	250 €
	Journée	150 €
b) Loto		50 €
c) Belotte		30 €

2. Associations extérieures

week-end	400 €
Journée	300 €

3. Particuliers de Saint-Jean L'Herm

Week-end	300 €
Journée	200 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 031-213104896-20220411-2\_7\_2022\_TARIFS-DE

4. Non-résidents avec parrainage de particuliers de la commune

Week-end	700 €
Journée	500 €

**B) Location pour expositions diverses**

Dans ce cas particulier il sera décidé au cas par cas des tarifs suivant la durée possible de mise à disposition

**C) Cautionnement**

Une caution de 1000 € sera demandée aux catégories 2 3 4 et 5 pour location de la salle.

Une caution de 150 euros sera demandée aux catégories 2 3 4 et 5 pour les éventuels frais de nettoyage de la salle.



Fait et délibéré au jour, mois, an susdits

Le Maire Eliséo BONNETON